

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73058

Objet

Remplacement d'une canalisation d'eaux usées à Maisonfort.

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix neuf mars à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTRÉAU, DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de ROYAN, à la suite de la rupture de la canalisation gravitaire d'égout vanne desservant le quartier de la Triloterie et l'Internat du Lycée en direction de la station de relèvement de Maisonfort, s'est trouvée dans l'impossibilité de réparer cette conduite, vu la dispositions des lieux, la Commission des Travaux et de l'urbanisme, réunie le 25 Octobre 1972 a proposé de procéder à son remplacement immédiat par une canalisation en tranchée.

Il a été fait appel, vu l'urgence, aux entreprises REULIN et DAVID, qui ont procédé aux premières mesures de sauvegarde et ont accepté d'effectuer sans désemparer le travail de remplacement de la conduite avariée.

Le Conseil Municipal  
Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

- Vu les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret N° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret N° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier adjoint, par délégation, à signer un marché de gré à gré avec les entreprises suivantes, conjointes et solidaires :

.../...

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

- S.A. Entreprise HEULIN, dont le siège social est à PARIS 58 Place du marché Saint Honoré, et la direction générale au Mans, 301 Avenue Bollée, inscrite aux Registres du Commerce de la Seine sous le N° 54 B 44 le 18 Mars 1954 et du Mans sous le N° 98 B 159 le 31 Décembre 1958 et à l'INSEE sous le N° 340-72-181-0-008
- Entreprise Maurice DAVID, 32 Avenue Maréchal Leclerc à ROYAN inscrite au Registre du Commerce de MARENNES sous le N° 59 A 4 et à l'INSEE sous le N° 341-17-306-0-003

Pour le remplacement de la canalisation gravitaire d'eaux usées du Secteur de la Triloterie vers la station de relèvement de Maisonfort accidentellement détruite.

- que le montant du marché est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90 000 F) dont T.V.A. à 15 469 F au taux de 17,6 % le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN FRANCS (75 531 F)
- que les prix unitaires seront établis par référence aux bordereaux de prix de l'adjudication de travaux issue de la consultation du 7 Décembre 1972.
- que la dépense correspondante sera imputée sur la section "Investissement" du Budget annexe de l'assainissement, article 2 364.

Fait et Délibéré à ROYAN, le 19 Mars 1973  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT le  
17 AVR. 1973

17 AVR. 1973

